

Informations pour frontaliers et résidents.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes entre St.Gallen/Lindau et Basel/Lörrach l'agence indépendante pour frontaliers la plus importante. Nous conseillons des frontaliers et des résidents dans toute la Suisse dans le domaine de l'assurance sociale, en particulier l'assurance-maladie. Nous offrons aux candidats/intéressés une aide essentielle pour leur permettre de reconnaître la différence entre les différents systèmes et/ou de leur combinaison judicieuse et aussi les conséquences qui en résultent pour l'avenir (possibilités de changer possibilité de retour dans la GKV allemande, assurance familiale, etc...)

En collaboration avec des entreprises d'assurance-maladie suisses et allemandes, éminentes et de renom, nous offrons – consultation indépendante et compétente pour chaque situation individuelle, tout en tenant compte, à chaque fois de manière optimale, de la protection du frontalier/résident et aussi de sa famille.

Les responsables du personnel, les directeurs des ressources, les administrations allemandes et suisses, les médiateurs du personnel, les administrateurs fiduciaires, les conseillers fiscaux, etc..., apprécient nos consultations compétentes et nous recommandent souvent et volontiers pour un entretien sans obligation. Vos collaborateurs/candidats reçoivent de notre part des propositions sans obligation pour toutes les possibilités d'assurance-maladie en Allemagne et en Suisse ou d'une combinaison des deux.

Nous serions vraiment très heureux, si, vous aussi, vous recouriez à notre service gratuit et sans obligation et si vous nous transmettiez, en toute confiance, les demandes de renseignements qui vous sont transmises à ce sujet. Bien sûr vous avez le droit, à cet effet, de reproduire les informations ci-jointes et de les propager parmi vos clients ou toutes autres personnes intéressées. Dans ce but, nous vous avons ajouté quelques « Info-Flyer » intéressants que beaucoup de vos collègues dans de nombreuses sociétés utilisent déjà lors d'entretiens d'embauche ou sur demande.

Vous avez des questions ? Avec Plaisir. C'est simple, téléphonez-nous.

AIMERIEZ-VOUS EN PLUS PROCURER Á VOS FRONTALIERS ALLEMANDS (FRANÇAIS ?) ENCORE UN AVANTAGE FISCAL SUPPLÉMENTAIRE ?

LES FRONTALIERS PEUVENT MAINTENANT (en Allemagne) aussi contracter une assurance 3^{ème} Pilier et de ce fait, ÉCONOMISER JUSQU'À 45% DES IMPÔTS sur les Cotisations versées.

Vous trouverez ci-jointe une présentation contenant les informations pour une assurance directe (en Allemagne on dit pour cela « transformation de rémunération »).

Les frontaliers peuvent, depuis 3 ans, dans le cadre d'une assurance directe/transformation de rémunération, diminuer considérablement les impôts sur la retraite-prévoyance. En principe, c'est cela le 3^{ème} pilier pour les frontaliers.

En Allemagne les employeurs sont même obligés de proposer cette possibilité aux employés dans le cadre de la retraite d'entreprise. (Cependant l'employeur ne doit naturellement pas participer aux coûts.)

Cela n'a rien à faire avec la prévoyance de l'entreprise (BVG – Caisse de retraite – 2^{ème} pilier) en Suisse.

- POUR LES FRONTALIERS cette solution permet, suivant le salaire d'ÉCONOMISER JUSQU'À 45% d'IMPÔTS. (par exemple : pour une cotisation de 100 € il ne paie donc pratiquement qu'au maximum 55 € net.)

- LA SEULE CONDITION est que l'employeur suisse (pareil pour l'Allemagne) (la France ?) fasse fonction d'assuré. Cela signifie une fois une signature. Les paiements et le déroulement n'ont lieu qu'avec l'employé (frontalier) en Allemagne. (France ?)

- L'employeur ne prend en charge aucune obligation.

- L'employeur suisse n'a aucun travail administratif. (En comparaison : en Allemagne l'employeur prend en charge les activités administratives en retenant du salaire les cotisations et en les payant. Mais pour cela la société, en Allemagne, profite aussi, parce qu'elle ne doit pas payer les charges sociales sur les cotisations.)

- Dans le cas d'un changement de travail vers l'Allemagne, l'employé (l'assuré) peut emporter cette assurance directe sans problème et la faire continuer chez son employeur allemand – et même, en plus, avec des économies de sécurité sociale !

- Pour votre établissement, ce serait pour vous, porteur de responsabilités, une possibilité intéressante d'offrir à vos employés (habitant l'Allemagne) la possibilité d'économiser considérablement leurs impôts tout en construisant en plus une retraite-prévoyance privée. (Les taux maximum déductibles d'impôts sont (en 2012) de 4488 € ! De cette somme jusqu'à 45% de retenue fiscale, ce n'est pas mal ! Même pour des revenus normaux avec des taux d'impôts exceptionnels de 30-35%, cela vaut toujours la peine ! Car, c'est connu, les derniers 100 ou 1000 € du salaire brut sont taxés à un taux d'impôts exceptionnel.)

Je peux m'imaginer que cela pourrait être, dans la recherche d'employés, un joli bonbon supplémentaire que votre établissement pourrait offrir aux employés habitant l'Allemagne. (Ceux qui habitent la Suisse peuvent, eux, par le 3^{ème} pilier, officiel en Suisse, également faire quelque chose de semblable et économiser des impôts. Nous vous proposons ce service en Suisse grâce à des partenaires de coopération compétents.)

BIEN SÛR, JE (OU UN COLLABORATEUR COMPÉTENT D'UNE ENTREPRISE PARTENAIRE – par exemple : ALLIANZ, ZÜRICH, HELVETIA) ME TIENS AUSSI VOLONTIERS À VOTRE DISPOSITION POUR TOUT ENTRETIEN PERSONNEL. Nous nous attendons aussi à ce que, aussi dans votre entreprise, toujours plus d'employés soient intéressés par ce genre d'assurance-retraite particulièrement avantageuse pour les impôts. Jusqu'à ce jour, cette possibilité n'est pas encore très bien connue.

En plus des grandes entreprises chimiques (Novartis, Roche) et de nombreuses autres entreprises près de Bâle, d'autres entreprises telles que le Chemin de fer suisse, CILAG, l'Hôpital Thurgau AG, HolidayCheck AG, Holy-Fashion-Group, StrellsonAG, General Dynamics... et de plus en plus de petites entreprises dans toute la Suisse frontalière offrent cette possibilité à leurs employés.

L'idéal serait évidemment, si cette information était mise, de façon appropriée, à la disposition des nouveaux employés ou frontaliers.

Je me réjouis de votre « Feedback ».

TRAVAILLER EN SUISSE

INFO POUR FRONTALIERS

Vous envisagez – en raison des meilleures possibilités professionnelles, de salaire ou de système d'assurance-retraite pour FRONTALIERS de travailler en Suisse ? Dans ce cas, nous avons élaboré pour vous un court résumé des points les plus importants. Soit ils sont ci-joints, soit vous pouvez nous les demander.

En tant que frontalier vous n'avez besoin, en ce qui concerne les assurances sociales, de ne vous occuper de presque rien, sauf de votre assurance-maladie ! Les frontaliers ont pour l'ASSURANCE-MALADIE avant tout les TROIS POSSIBILITÉS suivantes :

- a) Resté comme membre volontaire dans l'ASSURANCE LÉGALE (AOK, BKK, DAK, etc....)
 - c'est la plus mauvaise solution parce que, comme membre volontaire (assurance de soins obligatoire incluse), vous devez payer 15% de votre salaire brut. C'est à dire que vous devez compter, avec un bon salaire, jusqu'à 570 € par mois. (L'employeur en Suisse ne paie pas sa part à l'assurance-maladie !).
- b) Resté ou changé dans une ASSURANCE-MALADIE PRIVÉE (PKV)
 - c'est pour certains une très bonne solution (en particulier pour les jeunes).
- c) Chagné dans un MODÈLE FRONTALIER SUISSE /ALLEMAND
 - c'est pour la plupart des frontaliers la solution idéale parce que, de la sorte, les avantages d'une assurance légale peuvent être combinés avec ceux d'une assurance supplémentaire privée.

C 1) modèle frontalier légal (caisse suisse légale + caisse allemande privée supplémentaire) avec garantie de retour possible dans la GKV. (par exemple : HELSANA ou SWICA) :

C 2) modèle frontalier privé (tarif suisse privé + assurance supplémentaire allemande privée) avec garantie de retour limitée dans l'assurance allemande GKV.(ÖKK-MONDIAL)

DEMANDEZ SANS OBLIGATION AVEC L' »INFO-FLYER » CI-JOINT UNE PROPOSITION APPROPRIÉE ET CONÇUE POUR VOUS ET ÉVENTUELLEMENT VOTRE FAMILLE. (Demander ne coûte rien et vous épargnez peut-être beaucoup d'argent !).

Et si vous faites un DÉMÉNAGEMENT VERS LA SUISSE, là aussi nous sommes le partenaire idéal pour vous et nous vous proposons (en collaboration avec des fournisseurs Suisses et Allemands de renom) des formules adaptées, bon marché et performantes pour vous et votre famille, si, par exemple, vous souhaitez conserver votre médecin ou dentiste actuels en Allemagne.

INFORMATION- FRONTALIER

POUR FRONTALIER
& RÉSIDENTS EN SUISSE

POSSIBILITÉS FORMIDABLES CONCERNANT VOTRE ASSURANCE-MALADIE

Nous vous offrons en collaboration avec des caisses d'assurance-maladies suisses éminentes une assurance-maladie performante et avantageuse.

En plus nous vous offrons une assurance familiale avec garantie de la possibilité d'un retour dans l'assurance-maladie légale en Allemagne.

UNE COMPARAISON NE COÛTE RIEN MAIS CELA EN VAUT PEUT-ÊTRE LA PEINE !

APPELLEZ-NOUS !

FORMULAIRE-CONTACT

Je m'intéresse à la « combinaison –Frontalier » de l'assurance-maladie.
SVP Prenez contact avec moi par téléphone.

Prénom, Nom

Date de naissance

Rue

Lieu

Courriel

Situation de famille

Téléphone

Joignable à partir de (heure)

Je suis assuré(e) chez/à

Nombre de personnes assurées avec moi

Dates de naissance des membres de la famille assurés avec moi